

APPEL À PROPOSITIONS

Facilité pour les municipalités européennes *European City Facility (EUCF) – Horizon 2020*

◆ Contexte et objectifs

Afin d'atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, il est nécessaire de mobiliser un volume important de financements et d'investissements privés. Les municipalités et les autorités locales, qui jouent pourtant un rôle moteur dans la transition vers une énergie durable, sont souvent confrontées à des contraintes financières, ainsi qu'à un manque de capacités en termes d'ingénierie.

Dans ce contexte, le premier appel à propositions de [l'EUCF](#)¹ soutiendra les autorités locales et leurs groupements pour leur permettre de **mener à bien leurs stratégies d'investissement** - en anglais « *Investment Concepts* » (IC) - **liées à la mise en œuvre d'actions pour le climat et l'énergie**.

Les subventions d'un montant de 60.000 € qui seront accordées aux communes, intercommunalités ou groupements de collectivités locales au sens large (syndicats de communes, EPT, les pays..) sélectionnés ne sont pas destinées à financer directement des investissements dans les énergies durables, mais à permettre aux autorités locales de mener à bien les travaux préparatoires nécessaires (cf. « Projets éligibles » infra).

L'initiative EUCF, dont l'objectif ultime est de constituer une réserve importante de projets d'investissements dans l'énergie durable dans les municipalités européennes, prévoit notamment de :

- fournir une expertise financière, légale et technique ;
- soutenir plus de 200 villes via le développement de leur « concept d'investissement » ;
- renforcer les capacités et compétences du personnel de plus de 400 villes ;
- faciliter l'accès au financement privé et européen ;
- impliquer plus de 10 000 villes dans la réplique de ces pratiques (via [la Convention des Maires pour le Climat et l'Énergie](#)).

◆ Projets éligibles

Ce premier appel² à propositions EUCF est organisé en parallèle pour trois zones géographiques (R.U. compris) de l'UE :

1. Europe centrale et orientale : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovénie et Slovaquie ;
2. Pays nordiques & Europe de l'Ouest : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Irlande, Luxembourg, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède ;
3. Europe du Sud : Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Portugal ;

¹ *European City Facility*, initiative financée dans le cadre du programme Horizon 2020 et pilotée par un consortium composé d'[Energy Cities](#), [Climate Alliance](#), [FEDARENE](#), [Adelphi](#), [ENVIROS](#)

² Au total, quatre appels seront lancés par l'EUCF (cf. le calendrier en page 4) .

Pourront être financés dans le cadre de cet appel :

- des études de faisabilité (techniques) ;
- des analyses de marché ;
- des analyses des parties prenantes ;
- des analyses juridiques, économiques et financières ;
- des analyses de risque.

La subvention ne peut donc en aucun cas financer directement les investissements réels mais permettre de couvrir les coûts liés à la mobilisation des ressources humaines et à l'accès aux services techniques nécessaires à la mise en œuvre de ces investissements. Ces activités peuvent être réalisées par le personnel interne aux collectivités sélectionnées ou par des experts externes sous-traitants.

❖ Critères d'éligibilité

Les villes candidates doivent impérativement avoir élaboré un **plan d'action en faveur de l'énergie durable** (et du climat) dans le cadre de la [Convention des Maires pour le Climat et l'Energie](#) (ou un plan d'action équivalent), le consortium en charge de la mise en œuvre de l'initiative EUCF encourageant les groupes de villes (formels ou informels) souhaitant candidater à le faire à travers **une "municipalité leader"** ayant développé un tel plan d'action (avec des objectifs pour 2020 au minimum).

➤ **Etape 1**

La vérification de l'éligibilité se déroule en ligne, avant la candidature, via un questionnaire. Les réponses apportées aux cinq questions doivent être positives :

1. Etes-vous une municipalité/autorité locale ou groupe de municipalités/autorités locales ?
2. Votre municipalité/autorité locale ou votre groupement est-il entièrement situé dans les 27 États membres de l'UE et au Royaume-Uni ?
3. Votre municipalité/autorité locale a-t-elle un plan d'action pour le climat et l'énergie ou un plan d'une ambition similaire ?
4. Serez-vous en mesure de fournir une preuve de l'engagement politique de votre maire ou de tout autre représentant politique concerné à développer puis mettre en œuvre votre stratégie d'investissement ?
5. Vous engagez vous pour une période de suivi de deux ans dans le cadre de l'initiative EUCF ?

➤ **Etape 2 : Formulaire en ligne**

- Identification du candidat ;
- Développement de la stratégie d'investissement (montant de subvention nécessaire, activités financées, partenaires engagés, gouvernance pour le concept d'investissement, etc.) ;
- Mise en œuvre du projet d'investissement sur l'énergie publique (secteurs ciblés, investissements attendus, impacts, réplique).

➤ **Documents à fournir**

- Plan d'action pour le climat et l'énergie, ou autre plan d'une ambition similaire contenant des objectifs pour le climat et l'énergie au moins pour 2020 et approuvé politiquement ;
- Lettre de soutien au projet par le maire ou autre représentant politique ;
- Auto-déclaration par un représentant de la municipalité/autorité locale ou groupe.

Dans le formulaire de candidature, la relation entre les municipalités engagées et leurs différentes responsabilités doit être décrite. Dans le cas où la candidature serait retenue, l'allocation sera allouée au consortium (\neq d'une allocation pour chaque ville du consortium). La "municipalité leader" signe le contrat de subvention et reçoit la subvention. La candidature en groupe peut être considérée comme un plus, notamment pour les petites et moyennes villes.

◆ **Critères d'attribution**

L'évaluation de la demande sera effectuée sur la base des cinq critères d'évaluation suivants :

1. Taille de l'investissement	60% de la note
2. Economies d'énergie	
3. Structure de gouvernance	40% de la note
4. Engagement des parties prenantes	
5. Alignement sur les objectifs de l'EUCF	

Chaque critère sera noté de 0 à 5. Le seuil de qualité des candidatures est de 3/5 par critère : le projet doit obtenir atteindre le seuil minimum pour chaque critère afin d'être recevable.

◆ **Budget**

Le budget total de ce premier appel EUCF est d'**1 800 000 EUR**, réparti entre les trois zones géographiques :

Europe centrale et orientale	Pays nordiques et Europe de l'Ouest	Europe du Sud
690 000 EUR	630 000 EUR	480 000 EUR

Le montant des subventions octroyées sera de **60 000 EUR** pour le développement d'une stratégie d'investissement (\neq d'investissements directs).

A noter que :

- 70 % de la somme forfaitaire sera versée à la signature de la convention de subvention ;
- 30 % de la somme forfaitaire après validation positive du concept d'investissement.

◆ Calendrier

Étapes	Dates et périodes indicatives
Publication du premier appel ³	25 mai 2020
Date limite de dépôt de candidature	2 octobre 2020
Notification aux porteurs de projet	Décembre 2020

◆ Informations complémentaires

A noter que les documents sont uniquement disponibles en anglais :

- [Texte intégral de l'appel à proposition](#)
- [Guide du candidat](#)
- [Questions/Réponses sur l'appel](#)

► Des webinaires seront régulièrement organisés afin d'aider les porteurs de projets dans leurs démarches. Les dates des prochains événements sont disponibles [sur cette page du site Internet de l'EUCF](#).

Pour toute question concernant cet appel :

- contacter le consortium EUCF [via ce formulaire en ligne](#)
- contacter le point de contact national français l'adresse suivante : ce.france@eucityfacility.eu.

³

2^{ème} appel

mars - avril 2021

3^{ème} appel

octobre - novembre 2021

4^{ème} appel

mai - juin 2022